

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Clivaz Cherryl

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Administration numérique – publication pilier public Site internet communal

Texte de l'intervention

Les publications au pilier public sont disponibles sur le site internet communal.

Pour pouvoir prendre connaissance du dossier, le consulter, il convient quand même de devoir se déplacer à l'administration communale.

La Municipalité a pris récemment diverses mesures afin que la population puisse bénéficier d'une offre de meilleure qualité (transformation du rez-de-chaussée de la maison de commune pour ne citer que celle-ci).

Dans cette optique pouvoir bénéficier d'une e-administration permettrait d'en améliorer encore la qualité et s'inscrirait dans la volonté « d'être une commune à la pointe ».

Dans ce cadre la mise à disposition en ligne sur le site internet communal de tous les dossiers faisant l'objet d'une mise à l'enquête publique en serait l'une des mesures.

A l'heure du numérique, cette demande ne paraît pas exagérée.

En effet, concernant les dossiers de constructions, les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs travaillent avec des logiciels informatiques pour l'établissement des plans et avec les outils technologiques de communication actuels leur transmission est possible et grandement facilitée dans ces conditions.

A titre d'exemple, le dossier pour l'extension du CAD (Satom – Step Aigle) était à disposition sur le site internet communal aiglon, alors que le plus long tronçon de ce tracé était situé sur notre commune.

Les communes de Bex, Ollon et Aigle, d'une taille comparable à la nôtre publient en ligne tous les dossiers de mise à l'enquête publique. Pour les communes vaudoises de la Riviera, un site dénommé « Cartoriviera » en fait de même.

Il en serait de même pour les dossiers émanant du canton et pour lesquels une consultation auprès de l'administration communale est aussi possible.

Cela démontre qu'il est tout à fait possible de publier en ligne les dossiers.

Il est en fait que pour certains dossiers, entre autres de particuliers, un travail de scannage de l'administration communale sera nécessaire mais vu la nouvelle organisation des services

communaux et le renforcement des moyens humains en découlant cette tâche ne paraît pas des plus chronophages. Elle permettrait aussi à l'administration, si ce n'est pas déjà le cas, de compléter l'archivage numérique des documents.

Il est à relever que certains dossiers sont déjà mis en ligne et consultables sur le site internet communal. La présente proposition ne fait que renforcer cette publication numérique.

Cette publication en ligne sur le site internet éviterait de devoir se déplacer à l'administration communale, dont les bureaux ne sont ouverts que durant certaines périodes, quand bien même il est possible de convenir d'un rendez-vous hors des horaires, et serait un gain de temps appréciable.

L'Etat du Valais dispose d'une plateforme "eConstruction" à que des communes ont intégrée, Vouvry, Monthey, St-Maurice dans notre région.

Le programme cantonal "eConstruction" vise la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire au sein de l'Etat du Valais et des communes, dans le but d'uniformiser et de fluidifier leur gestion. Par conséquent, les demandes d'autorisation de construire passeront du format papier au format digital et devront être déposées en ligne, sur cette plateforme web.

Le bulletin officiel (BO) no 20 du 17 mai 2024, en page 4, informait que 40 communes sont déjà implémentées et qu'à la fin de cette année 42 communes représentant les 50 % des demandes d'autorisations de construire auront intégré ce programme. Toutes les communes devraient pouvoir disposer de la plateforme « eConstruction » d'ici fin 2025.

Conclusion

La Municipalité est-elle favorable et prête à mettre en ligne sur le site internet communal tous les dossiers faisant l'objet d'une mise à l'enquête publique ?

Pour atteindre et satisfaire cet objectif est-elle prête à en faire systématiquement la demande auprès des acteurs concernés ?

Pour les dossiers de constructions devant être mis à l'enquête publique par un architecte selon la loi sur les constructions et afin d'éviter toute contestation, un article dans le RCCZ les obligeant à transmettre la version numérique du dossier est-il possible ?

La Municipalité connaît-elle déjà la date (approximative) d'intégration de la commune au programme "eConstruction" ?

A défaut de connaître la date d'intégration en 2025, la Municipalité est-elle disposée à intégrer le plus rapidement possible la plateforme "eConstruction" et à cet effet solliciter l'Etat du Valais ?

Collombey-Muraz, le 23 août 2024

1^{er} signataire :

